RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2BRL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 931 ROUTE DU CARDENAU
32390 SAINTE-CHRISTIE
812 210 979 RCS AUCH

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JANVIER 2025

L'an 2025,

Le 28 janvier,

A 18 heures,

Madame Rose-Marie BUGARSKI, demeurant [redacted] 32100

Associée Unique de la société 2BRL,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 2 PLACE CARDINAL, 32100 CONDOM au 931 ROUTE DU CARDENAU, 32390 SAINTE-CHRISTIE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Madame Rose-Marie BUGARSKI, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 2 PLACE CARDINAL, 32100 CONDOM au 931 ROUTE DU CARDENAU, 32390 SAINTE-CHRISTIE à compter du 28 janvier 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 931 ROUTE DU CARDENAU, 32390 SAINTE-CHRISTIE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

RMB

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Rose Marie BUGARSKI



